

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE  
DE  
VIEUX-FORT



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 18 juin 2026

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

N° 2026-35

L'an deux mil vingt-six le dix-huit du mois de juin, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Rolland, Maire

Présents : MM. (1), PLANTIER Rolland, SAMUEL ép. DAVID Linda, MARTINE Willy, BOGAT ép. MARCIN Jennifer, CARRIERE Ruddy, RENIER Stéphanie, GILLES Martias, JOSPITRE Kétie, JOSPITRE Suzy, BOURGEOIS Teddy, RÉNIA Rony, MORVAN Manuel, GÉRAN ép. LAURENT Karine, DUPUY Jules, GUILLAUME Mélissa, MONTHOUEL Claudine, JULIA Jocelyn, RÉNIA BOURGEOIS Kessy

Excusés : MM. (1)

Absents : MM. (1), ANDRÉ Héric

(1) Noms et prénoms.  
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le **25 JUN 2026**

A VIEUX-FORT

Le 18 juin 2026  
Le Maire,  
(Signature)



Approuvé :

A

Le

Le Préfet.

**OBJET : Désignation des représentants du Conseil municipal à la conférence régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

(2) Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier n°1905-D, daté du 06 mai 2026 transmis par le Président du Conseil régional de la Guadeloupe, demandant la désignation de l'élu titulaire et de l'élu suppléant appelés à représenter la commune au sein la conférence régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN) conformément à l'article L.1111-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il rappelle la délibération n°2024-17 du conseil municipal le 04 septembre 2024 sur le projet de composition de la conférence régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1111-9-2 ;

Monsieur Le Maire propose les élus suivants comme représentants du conseil municipal à la conférence régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN) :

Elu Titulaire  
Rolland PLANTIER

Elu suppléant  
CARRIERE Ruddy

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

**Le Conseil municipal,**

ouï l'exposé du Maire, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver les propositions de Monsieur Le Maire

**Article 2 :** De désigner Monsieur Rolland PLANTIER, Elu Titulaire et Monsieur CARRIERE Ruddy Elu suppléant pour représenter le conseil municipal de la commune de Vieux-Fort à la conférence régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

**Article 3 :** De donner tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

**Article 4 :** De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

Pour expédition conforme :  
Le Maire,

Rolland PLANTIER. /

**N.B :** Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L. 2131-1 du CGCT).